

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations Séance du mardi 3 septembre 2019 Par suite d'une convocation en date du 23 août 2019, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 3 septembre 2019 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 08 Votants : 10 Délibération n°D_2019_09_03_09</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Jean-Luc Barthod, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : Mme Raphaëlle Cons à Mme Nathalie Venancio, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie Absent excusé : M. Aurélien Chaîne Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Alain Cartier est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget principal M14 – Exercice 2019 - Décision modificative n°3

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget 2019 de la commune,

Vu les délibérations n°D_2019_06_11_06 et N°D_2019_06_11_07 du 13 juin 2019 autorisant les décisions modificatives n°1 et 2 du budget principal de l'exercice 2019,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°3 suivante du budget principal de l'exercice 2019 :

Section de fonctionnementDépenses de fonctionnement

615231 – Voirie + 19 816.93 €

Total dépenses de fonctionnement + 19 816.93 €

Recettes de fonctionnement

722/042 – Immobilisations corporelles + 19 816.93 €

Total recettes de fonctionnement + 19 816.93 €

Dépenses d'investissement

2151/040 – Réseaux de voirie + 19 816.93 €

165 – Dépôts et cautionnements reçus + 600.00 €

2151 – Réseaux de voirie - 416.093 €

21571 – Matériel roulant + 60 000.00 €

Total dépenses d'investissement + 80 000.00 €

Recettes d'investissement

1641 – Emprunt en euros + 80 000.00 €

Total recettes d'investissement + 80 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et à mains levées, autorise la décision modificative n°3 du budget principal de l'exercice 2019 proposée par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 09/09/2019</p> <p>Et de la publication le : 09 SEP 2019</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 09 septembre 2019</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSET</p>
---	---

